

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

(Article 279.b.bis du Code général des impôts)

Producteur du spectacle : ASSOCIATION FUNKY ROCK N° RNA : W341012569 N° SIREN / SIRET : 991416496 00016 CODE APE : 90.01Z - Spectacle vivant Jean LAUNAY - Trésorier 4 rue des anciens combattants 34420 PORTIRAGNES Licence d'Entrepreneur de Spectacles N°: PLATESV-D-2019-001667 Catégorie : 2 TEL : + 33 (6) 42 58 71 85 E-mail : jean.launay5@orange.fr	ASSOCIATION FUNKY ROCK
---	---

Organisateur du spectacle :	
Raison sociale :	Mairie de Vias
Nom :	Service culturel
Adresse :	6 Place des Arènes 34450 VIAS

Désignation des prestations	Date prestation	Prix ht
Concert Duo JACK & JO	Dimanche 2 août 2026 11h-14h	400,00 €
Place du 14 juillet Vias		

Frais de déplacement : 0,00 €

TOTAL HT : 400,00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Inclus repas + boissons gratuits pour	0	personnes en tout
---------------------------------------	---	-------------------

Le producteur s'engage à fournir tout le matériel sono et lumières nécessaire à la représentation ainsi que, sur demande, des affiches A3 (gratuites jusqu'à 10 maximum) et photos.

L'organisateur met à la disposition du producteur un espace scénique adapté à la représentation avec accès camion et parking.

En cas de prestation en extérieur, la scène doit être couverte.
Dans le cas contraire, toute annulation pour cause de pluie donnera lieu au versement par l'organisateur de l'intégralité de la somme due, sauf si annulation avant l'installation.

Alimentation électrique minimum : 220V / 15A

L'organisateur prend à sa charge les droits d'auteur (Sacem) et toute éventuelle autre taxe sur les spectacles.

L'organisateur est responsable de la sécurité du lieu, d'un éventuel droit d'entrée avec billetterie, et des autorisations administratives requises.

Le producteur et l'organisateur disposent chacun d'une assurance couvrant leurs risques personnels et matériels respectifs.

Arrivée vers :	10h	pour installation et soundcheck.
----------------	-----	----------------------------------

Date règlement :

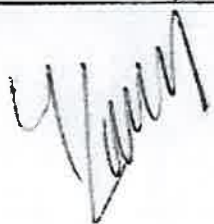
Date de la
prestation

Fait en deux exemplaires et de bonne foi.

A : Portiragnes

le : 18-05-2026

Pour accord, lu et approuvé, le producteur :
Jean Launay / Association Funky Rock :



Pour accord, lu et approuvé,
l'organisateur :

